

Entre l'Association LA MIRONDELA DELS ARTS, représentée par M. Christian SEMPERE, domiciliée 6, rue du Four de la Ville –BP 32 -34120 PEZENAS.

Et,

Le SICTOM Pézenas-Agde, représenté par M. Alain VOGEL-SINGER, Président dûment autorisé à la signature de la présente convention par délibération du Comité Syndical de la Région de Pézenas en date du 23 mai 2014.

EXPOSE LES MOTIFS :

Le SICTOM souhaite améliorer son image et diffuser de manière plus efficace et sur une plus large part de son territoire, les messages de la collectivité afin de sensibiliser ses usagers aux réelles problématiques d'aujourd'hui liées au développement durable.

Cette nouvelle politique doit se développer par une large communication institutionnelle qui va permettre de valoriser l'image du SICTOM, qui, d'une structure de traitement ou d'enfouissement des déchets, souhaite passer à une structure utilisant toutes les nouvelles opportunités de techniques innovantes, enjeux du développement durable.

Dès lors, le volet communication privilégiant une action ciblée de proximité, est essentiel pour une information efficace de cette politique en direction des foyers du SICTOM.

L'un des moyens pour atteindre ces objectifs est d'associer l'enseigne du SICTOM à certaines actions et manifestations organisées sur son territoire permettant ainsi de diffuser une communication différente de celle observée habituellement par la collectivité.

A ce titre la présence concrète du SICTOM, à travers un partenariat principal exclusif, lors de la manifestation culturelle annuelle de la MIRONDELA, est une opportunité pour mettre en évidence la nouvelle démarche initiée par le SICTOM. Cette collaboration sera matérialisée par la présence d'un encart publicitaire fournis par la collectivité et intégré dans l'ensemble des programmes diffusés par la MIRONDELA en amont et pendant la manifestation.

Aussi, le SICTOM de la Région de Pézenas souhaite conclure une convention de partenariat avec l'Association MIRONDELA DELS ARTS, afin que cette dernière s'engage, pendant la durée de la manifestation, soit du 1er juillet au 31 août 2018, à disposer sur le site du Théâtre de Verdure dans un lieu passant et visible par les médias couvrant la manifestation ainsi que par les spectateurs la banderole au logo du SICTOM.

De plus, avant le 15 juin 2018, l'organisateur s'engage à fournir au SICTOM. 12 places sur l'ensemble des spectacles présentés sur la programmation 2018.

En contrepartie, le SICTOM s'engage à payer, à l'issue de la manifestation et sur présentation de la facture correspondante la somme de 4 000 euros TTC à l'association MIRONDELA DELS ARTS.

Fait à Pézenas le

Le Président de la MIRONDELA

M Christian SEMPERE

Le Président du SICTOM

M Alain VOGEL-SINGER